

*Juan G. Arintero*

GRÂCE DE DIEU  
ET  
COMMUNICATION DE L'ESPRIT-SAINT



*Arinteriana*

Ce texte est tiré de l'ouvrage  
*La evolución mística*, BAC 1968, pp. 63 ss.

Illustration  
L'Annonciation, par Nicolas Poussin (1657)

Traduction  
Patrick de Pontonx

Tous droits réservés 2023  
[arinteriana.fr](http://arinteriana.fr)



La grâce, disons-nous avec le Catéchisme, est « une réalité divine qui rend l'homme fils de Dieu et héritier du ciel ». Cela dit tout ce que l'on peut dire : ce qu'il faut, c'est bien comprendre les termes de cette admirable définition, sans perdre de vue qu'elle est davantage un pâle reflet de la réalité qu'une exagération osée.

La grâce sanctifiante nous donne véritablement *un être divin*, parce qu'elle nous *déifie*, et un être *substantiel* ou *essentiel*, et non pas accidentel – comme beaucoup le pensent – parce qu'elle nous transforme au plus profond de nous-mêmes. Elle nous fait être, réellement et non pas seulement en apparence, semblables à Dieu, comme ses fils véritables et non pas comme si nous en portions seulement le nom<sup>1</sup>. Elle est véritablement la vie divine : *Gratia Dei, vita æterna*, et la vie est quelque chose de substantiel, d'essentiel. Ainsi, l'infusion d'une nouvelle manière de vivre nous élève dans l'ordre de l'être lui-même, et non pas seulement dans notre manière d'agir, et moins encore seulement dans notre apparence : vivre, pour les vivants, dit saint Thomas, c'est leur être même.

Si la grâce peut être dite accidentelle par rapport à l'homme, parce qu'elle peut s'unir à lui ou le quitter sans qu'il cesse d'être un homme ; en revanche, par rapport au bon chrétien, à l'homme divin, elle est si essentielle que, sans elle, il est mort et réduit à la terre du vieil Adam. Car c'est elle qui le fait être fils de Dieu et membre de Jésus-Christ.

La grâce, par conséquent, ne peut pas être en soi un simple accident, parce que les accidents, bien qu'ils nous différencient beaucoup, laissent subsister le même être, et c'est pourquoi ils peuvent varier dans un même sujet. Elle ne peut pas non plus être considérée comme une simple propriété, parce que les propriétés dimanent de l'être, et le supposent. Elles lui sont inamissibles, elles le caractérisent, mais elles ne le constituent pas. Par conséquent, selon notre manière humaine de considérer les choses, la vie de la grâce appartient nécessairement à l'ordre substantiel, et elle a pour propriétés la charité, ainsi que les autres vertus et habitus qui l'accompagnent toujours et qui disparaissent avec elle. Ces propriétés qui dimanent d'elle – et que nous recevons donc avec elle comme dans un germe – constituent les puissances opératives de la grâce elle-même. Les véritables accidents, dans cet ordre, sont tous les aspects changeants, tous les influx transitoires et toutes les péripéties de la vie surnaturelle.

---

<sup>1</sup> « La grâce, écrit le P. de Grenade (*Guide des pêcheurs*, L. 1, c. 14) a cette vertu merveilleuse de transformer l'homme en Dieu ; de telle sorte que, sans cesser d'être homme, il participe à sa manière les vertus et la pureté de Dieu ».

C'est parce qu'elle est quelque chose de substantiel et qu'elle nous élève dans l'ordre de l'être, que nous recevons la grâce, ainsi que l'enseigne saint Thomas, dans l'essence même, ou la substance de l'âme qu'elle surélève, et non pas seulement dans ses puissances.

Dans ces dernières, nous recevons seulement les vertus et les énergies opératives qui les corroborent et les transforment, en les ordonnant à la fin surnaturelle, et en les rendant capables de réaliser des œuvres divines. Qu'elle soit ainsi reçue dans l'essence de l'âme, pour la déifier, c'est ce qui est aujourd'hui généralement admis. Gilles de Rome – qui est l'un des meilleurs disciples du Docteur Angélique – l'a déjà prouvé par de nombreuses et irrécusables raisons.

« Comment se réalise cette déification – se demande Froget ? De quelle manière merveilleuse cette inoculation de la vie divine se produit-elle ? *Ordinairement* par le baptême<sup>2</sup>, qui constitue un véritable engendrement qui s'achève par une naissance réelle. Ce nouvel engendrement dont parlent tant de fois les saintes Ecritures, cette seconde naissance tant de fois célébrée par les Pères et sans cesse rappelée dans la liturgie : un engendrement incomparablement supérieur au premier car, à la différence de ce dernier, au lieu d'une vie naturelle et humaine, il nous transmet une vie surnaturelle et divine, naissance admirable qui fait de chacun de nous cet homme nouveau dont parle l'Apôtre, "créé selon Dieu dans la véritable justice et la sainteté" (Eph. 4,24) ; génération totalement spirituelle, et cependant réelle, dont le principe n'est pas la chair, ni le sang ni la volonté de l'homme (Jn 1,13), mais le libre vouloir de Dieu (Jac. 1,18) ; naissance mystérieuse qui provient non d'une semence

---

<sup>2</sup> Note du traducteur : La grâce sanctifiante est communiquée ordinairement par le sacrement de baptême, qui fait appartenir visiblement à l'Église. Mais elle peut être reçue extraordinairement dans des circonstances particulières qui font appartenir invisiblement à l'Église. Le *Catéchisme de l'Église catholique* indique : « Le Seigneur lui-même affirme que le Baptême est nécessaire pour le salut (cf. Jn 3.5). (...) Depuis toujours, l'Église garde [cependant] la ferme conviction que ceux qui subissent la mort en raison de la foi, sans avoir reçu le Baptême, sont baptisés par leur mort pour et avec le Christ. Ce **Baptême du sang**, comme **le désir du Baptême**, porte les fruits du Baptême, sans être sacrement. Pour les **catéchumènes** qui meurent avant leur Baptême, leur désir explicite de le recevoir uni à la repentance de leurs péchés et à la charité, leur assure le salut qu'ils n'ont pas pu recevoir par le sacrement. (...) **Tout homme** qui, ignorant l'Évangile du Christ et son Église, **cherche la vérité et fait la volonté de Dieu selon qu'il la connaît**, peut être sauvé. On peut supposer que de telles personnes auraient désiré explicitement le Baptême si elles en avaient connu la nécessité. Quant aux **enfants morts sans Baptême**, l'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés (cf. 1 Tm 2, 4), et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire : "Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas" (Mc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême. D'autant plus pressant est aussi l'appel de l'Église à ne pas empêcher les petits enfants de venir au Christ par le don du saint Baptême » (nn. 1257 à 1261).



corruptible, mais d'une semence incorruptible par la parole de Dieu (1 P. 1,23) ; une génération et une naissance aussi indispensables pour vivre la vie de la grâce que le sont la génération et la naissance pour la vie naturelle. Car la Vérité même nous le dit : "celui qui ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint ne peut pas entrer dans le Royaume de Dieu. Ce qui naît de la chair est chair, et ce qui naît de l'Esprit est esprit" (Jn 3, 5-6). Or, quelle est la nature de cet élément divin et régénérateur que le baptême dépose dans nos âmes et qui nous rend déiformes ? En quoi consiste ce principe radical de vie surnaturelle qu'un sacrement nous communique et que d'autres sont destinés à à maintenir, à développer et à ressusciter si nous avons le malheur de le perdre ? Et, compte-tenu de ce que ce don précieux, cause formelle de notre justification et de notre déification, est la grâce sanctifiante elle-même, qu'est-ce que cette grâce ? ».

Telle est la grande question que notre pauvre raison ne pourra jamais résoudre, et que l'on ne peut apprécier correctement qu'en la contemplant et en l'admirant à travers les symboles sacrés de la Révélation et des sentences sublimes divinement inspirées ou consacrées par l'Eglise. La grâce sanctifiante est vie éternelle en Jésus-Christ... elle est également le don de Dieu, l'eau vive qui apaise toute soif, et qui devient source de vie et d'énergies divines dans les âmes. « C'est ce que Jésus a dit de l'Esprit qu'allaient recevoir ses croyants » (Jn 7, 37-39). Ainsi, c'est cet Esprit divin qui, en nous animant, et en quelque sorte en nous informant, nous fait vivre divinement par la grâce de sa propre communication et par la communication de sa grâce.

Cette grâce est communiquée en elle-même, subjectivement et intrinsèquement. Selon l'expression du Concile de Trente, elle constitue cette « justice de Dieu, non pas celle par laquelle il est juste lui-même mais celle par laquelle il nous justifie, c'est-à-dire celle par laquelle nous sommes renouvelés en nos âmes ; de sorte que nous ne sommes pas seulement réputés justes, mais que nous puissions véritablement être appelés justes, et l'être vraiment » (Sess. 6, Chap. 7). La grâce est ainsi comme un « sceau divin » imprimé en nous, une onction qui nous pénètre, nous adoucit, nous embellit et nous sanctifie, nous emplit de parfums, nous fait exhaler la bonne odeur de Jésus-Christ et nous rend agréables à Dieu. En somme, elle est la transformation ou la rénovation intérieure qui se produit dans la nature même de notre âme par la communication, l'animation ou la présence vivificatrice de l'Esprit sanctifiant<sup>3</sup>.

Cette grâce excède infiniment toute faculté créée et toutes les exigences naturelles de n'importe quelle créature, si excellente soit-elle, par le fait même

---

<sup>3</sup> Cf. saint Thomas, Somme de théologie, IIIa, q. 7, a. 13.

qu'elle est une participation de la vie intime, de la sainteté et de la justice divines<sup>4</sup>. Cependant, pour passer de la simple vie humaine à une vie tellement supérieure, nous avons besoin d'être animés par un nouveau principe vital – d'ordre transcendant – qui nous donne un nouvel être substantiel, comme une seconde nature, avec ses facultés ou puissances respectives pour pouvoir vivre et agir divinement et produire des fruits de vie éternelle.

Cette *seconde nature* est constituée par la grâce sanctifiante elle-même, qui s'enracine dans l'âme transformée. Les puissances sont les vertus théologales et les dons du Saint-Esprit, lesquels nous donnent de nouveaux pouvoirs, de nouvelles facultés, en même temps qu'ils élèvent nos propres énergies afin que nous puissions, par elles, produire des œuvres surnaturelles, selon la motion de l'Esprit qui nous anime et confère à ces œuvres toute leur valeur et leur mérite. Toutes les autres vertus infuses, comme aussi les motions et les grâces actuelles que nous recevons, sont autant de dispositions ou de forces supérieures qui confortent notre faiblesse naturelle et nous aident à agir selon Dieu.

Cependant, le divin Consolateur ne se borne pas à nous rénover, à nous embellir, à nous enrichir ni à nous fortifier de ses grâces, de ses vertus et de ses dons précieux. Il va jusqu'à se communiquer et se livrer Lui-même, pour être comme le véritable principe supérieur de notre bonheur et de notre vie. L'esprit de Jésus-Christ veut être la véritable vie de toutes les âmes chrétiennes. Ainsi, à l'élévation et à la transformation que produisent en nous les dons surnaturels, s'ajoute une union ineffable avec Dieu lui-même. Le donateur vient avec ses dons. De même qu'en nous donnant l'être naturel il est demeuré avec nous comme auteur de l'ordre naturel – par essence, par présence et par puissance – de même, en nous donnant l'être surnaturel il demeure comme auteur de cet ordre, comme un père aimant, comme un ami fidèle, comme un véritable époux de l'âme et comme un hôte aimable, qui demeure en elle comme en son temple préféré où il trouve ses délices, et même comme un véritable principe de cette vie divine qu'il lui communique. De cette présence intime, de cette communication et de cette action vivificatrice résulte dans l'âme la grâce sanctifiante. Par elle, Dieu l'enrichit et l'embellit, la renouvelle et la laisse transformée et gracieuse jusqu'au plus profond de sa substance, en la pénétrant et en l'enveloppant comme peut le fait un feu pour le fer, ou comme un rayon de lumière sur un cristal très pur.

En même temps, il infuse en l'âme les vertus et les dons surnaturels, qui perfectionnent et transforment les puissances dans lesquelles ils s'enracinent, afin qu'ils produisent ainsi des fruits de vie éternelle. De la sorte, c'est elle qui, ainsi

---

<sup>4</sup> « (...) le don de la grâce excède toute faculté naturelle créée, n'étant autre chose qu'une certaine participation de la nature divine qui transcende toute autre nature. (...) Il est donc nécessaire que Dieu seul déifie, communiquant en partage la nature divine (...) » (*Somme de théologie*, la II<sup>æ</sup>, q. 112, a. 1c).

renouvelée, enrichie et transformée, agit déjà comme une fille aimée de Dieu, bien que toute la valeur et tout le mérite proviennent de la vertu de l'Esprit qui l'anime.

Tout cela s'éclaire beaucoup, comme l'a observé le P. Bainvel, par la comparaison de la greffe. « L'arbre greffé produit des fruits que lui seul ne produisait pas ; cependant, il les produit par le jus de la sève et de toutes ses énergies naturelles, comme s'ils étaient les siens ; la greffe les rend meilleurs, mais elle a besoin de la plante ; et l'on sait que la nature de celle-ci ne cesse pas d'influer sur la saveur du fruit ».

Les théologiens résument tout cela en disant que la grâce est en nous comme *une seconde nature*, dont les puissances opératives sont les vertus et les dons surnaturels.

Ainsi, contrairement à ce que supposent les protestants, c'est la nature elle-même qui, par la grâce et les vertus, est renouvelée et transformée, de sorte que par elles elle produit ce qu'elle était incapable de produire par elle-même. Pour les protestants, notre nature est essentiellement viciée et corrompue, et d'elle, même avec le secours de la grâce, rien ne peut sortir de bon. C'est pourquoi ils considèrent qu'est impossible et même inutile toute coopération de l'homme à l'acte surnaturel. La faute aurait alors pénétré plus profondément que la grâce, et celle-ci ne serait pas celle qui surabonde, comme l'enseigne l'Apôtre (Rom. 5,20). La réparation serait non seulement incomplète, mais nulle. En vain dès lors nous serait-il recommandé avec tant de constance d'accomplir de bonnes œuvres. A vouloir absorber la nature dans la grâce, ils en sont arrivés à l'extrême inverse. Ils ont laissé la greffe seule sans la plante, la grâce sans le concours de la nature, et ainsi la greffe divine s'est asséchée ou, plus exactement, n'a pas pu prendre dans des âmes impies (Sag. 1,3) qui ne veulent pas trouver leur rénovation dans l'Esprit et n'aspirent qu'à une justice nominale, imputée et fictive (Sag. 1,5), en sorte qu'ils ne peuvent retirer que des fruits naturels. Voilà pourquoi ils s'en sont tenus à un pur naturalisme, même s'ils continuent de s'appeler chrétiens et « chrétiens réformés ».

En revanche, dans tout le Nouveau Testament il nous est fréquemment parlé de la nouvelle vie que Jésus nous a apportée, pour nous remplir d'elle, et ainsi nous restaurer et nous vivifier avec lui. Dès le début de son Evangile, saint Jean nous montre la vie contenue dans le Verbe, comme une source infinie qui se répand à torrent sur « tous ceux qui croient en son nom et le reçoivent », car « il leur donne le pouvoir de devenir fils de Dieu ».

C'est ainsi que nous sommes passés de la mort à la vie (1 Jn 1,12). Non pas à une vie quelconque, mais à « la vie éternelle qui demeure en nous » (ibid. 3, 14-15). De sorte que, alors que nous étions morts, le Christ nous a donné la vie, en nous pardonnant nos péchés (Col. 2,13). C'est pour cela qu'est venu Jésus, pour que nous ayons la vie, et que l'ayons en abondance (Jn 10,10). Dieu nous a tellement aimés, qu'il nous a donné son Fils unique afin que nous ne périssions pas mais que nous ayons la vie éternelle (Jn 3, 16-17).



Ce principe de vie surnaturelle, qui nous est ainsi infusé, est appelé soit semence de Dieu, soit une participation de la nature divine, et constitue une filiation réelle (1 Jn 3,1,2,9 ; 2 P. 1,4). Ainsi, « la vie divine devient à l'âme, dit Bellamy, ce que celle-ci est au corps, et même quelque chose de plus. La distinction de nature n'empêche pas que la grâce soit réellement inhérente à l'âme justifiée. Jamais l'on ne prouvera que la justification, au lieu d'être une rénovation intérieure, soit – comme le veulent les protestants – une simple faveur extrinsèque de Dieu, une imputation conventionnelle des mérites de Jésus-Christ. Il y a en nous une véritable vie d'ordre supérieur à celui de la nature : l'Écriture nous parle à chaque pas d'une rénovation spirituelle et d'une régénération (Eph. 4,23 ; Tit. 3,14), par laquelle le chrétien est constitué en justice, et possède en son cœur l'Esprit Saint ; il porte en soi le sceau, l'onction et même la participation de la nature divine (Rom. 5,19 ; 8,11 ; Jn 3,9 ; 2 Cor. 1,21-22 ; 2 P. 1,4). Soit ces expressions énergiques n'ont pas de sens, soit elles désignent, conformément à ce qu'enseigne le concile de Trente, quelque chose d'inhérent à l'âme régénérée ».

C'est ainsi que nous avons un être nouveau : « créés dans le Christ Jésus » (Eph. 2,10), « nés de Dieu » (Jn 1, 12-13). Tel est le principe vital qui demeure latent chez les petits enfants, pour devenir chez les adultes une source d'activité : « la grâce d'illumination et de justification est insérée dans les petits (...) elle leur donne le principe de la vie comme d'une manière latente, tandis que chez les adultes elle les porte à l'acte »<sup>5</sup>.

Cette vie surnaturelle n'ôte rien à la nature, elle ne l'empêche pas de se développer pleinement, bien au contraire, elle la soigne, elle la complète et la perfectionne ; elle la restaure de la prostration dans laquelle elle se trouve, elle la conforte et rehausse ses énergies, en les dirigeant vers une fin incomparablement plus haute. Elle nous facilite le bien agir et nous porte à faire mieux, et pour de plus hautes raisons, les mêmes œuvres que la loi naturelle nous oblige à accomplir. En même temps, elle nous permet d'agir divinement, en produisant des fruits de vie éternelle conformes à notre destinée supérieure.

La grâce, par conséquent – contrairement à ce que pensent faussement la plupart des protestants – n'est pas une espèce de manteau qui nous donne l'apparence d'être revêtus de Jésus-Christ, en laissant au-dedans de nous toutes les taches du péché et toute la puanteur de la nature viciée. Elle n'est pas davantage – comme certains d'entre-eux l'imaginent – la simple présence de l'Esprit-Saint, qui nous fait resplendir de sa divine sainteté et de sa justice, sans qu'elles soient nôtres réellement. Elle est, de notre côté, quelque chose d'intime, de substantiel et de personnel, qui est véritablement devenu nôtre, qui nous purifie et nous justifie, nous renouvelle, nous réforme, nous transforme, nous régénère et nous recrée, en nous rendant semblables à Dieu, comme ses fils, et, dans cette mesure, véritablement justes, non certes de la justice incommunicable qui est celle de Dieu même,

---

<sup>5</sup> S. Augustin, *de peccat. remiss.* L. 1, chap. 9.

attachée à son être, mais de la justice participée par laquelle nous-mêmes devenons justes, parce qu'Il nous a rendus tels<sup>6</sup>.

Ainsi, de même que par la création nous avons reçu l'être naturel et la vie humaine, de même, par la régénération nous recevons l'être surnaturel et la nouvelle vie chrétienne, qui est vie divine. C'est pourquoi la justification est une sorte de création surajoutée – une recréation – qui nous donne un être nouveau, non plus humain, mais divin. Nous avons réellement été créés en Jésus-Christ pour vivre un autre genre de vie : « il nous a créés dans le Christ Jésus, en vue de la réalisation d'œuvres bonnes qu'il a préparées d'avance pour que nous les pratiquions » (Eph. 2,10). Or il est clair que le terme de création fait référence au fond de l'être substantiel, et non pas seulement à des accidents, et moins encore à des apparences.

Nous avons donc reçu avec la grâce une nouvelle réalité, encore plus que substantielle, *supersubstantielle*, qui dans l'ordre de l'être nous élève bien plus haut que ne pourrait le faire l'infusion d'une âme dans un cadavre, c'est-à-dire dans un corps inerte et minéralisé.

Sans la grâce, nous étions, par rapport à la vie divine, comme des cadavres malodorants ou comme des minéraux inertes ; mais par elle, nous sommes conduits de la mort à la vie, du royaume des ténèbres à la divine lumière. Nous étions des pierres brutes et grossières et – et ce qui est bien pire, brisées ou déformées – de la carrière d'Adam, dont le Christ a su susciter de véritables enfants de Dieu : « des pierres que voici, Dieu peut faire surgir des enfants à Abraham » (Mt 3,9 ; L. 3,8).

Par le fait même que la grâce nous régénère, elle nous fait être fils de celui qui, par elle, nous adopte. Par elle, nous recevons cette vie nouvelle, qui n'est pas humaine mais divine, de soi éternelle. Elle constitue formellement le nouvel être qui est le nôtre, et nous fait être ce que nous sommes en Jésus-Christ : « Par la grâce de Dieu, je suis ce que je suis » (1 Cor. 15,10). Le vrai chrétien peut dire qu'il est moins un fils de l'ancien Adam que du nouveau. Car il n'est plus configuré à l'image de l'homme terrestre, mais à celle de l'homme céleste, parce qu'il a été rénové et transformé (2 Cor. 3,18). Régénérés, nous renaissions pour Dieu à une vie nouvelle, dans laquelle tout se renouvelle et se reforme (Apoc. 21,5 ; 2 Cor. 5,17). C'est à cette fin que nous recevons l'Esprit de renouveau et de sanctification, pour « nous renouveler selon l'esprit, en nous dépouillant du vieil homme ». Car nous sommes déjà une créature nouvelle, ou pour le moins le germe ou le rudiment d'une créature nouvelle : *initium aliquod creaturae eius*. De même que la vie rationnelle nous

---

<sup>6</sup> « Si l'Esprit Saint est la véritable âme qui donne vie et unité au Corps mystique de l'Eglise, et anime et dirige de concert tous les membres qui vivent en elle, la grâce est forme interne et propre de chacun de ces éléments qui constituent ce corps vivant, dans lequel ils sont intimement transfigurés selon le degré de communication et d'animation de l'Esprit divin, lequel, comme dit saint Thomas, est « l'ultime perfection et le principe de tout le Corps mystique » (Saint Thomas d'Aquin, in III. Sent. d. 13, q. 2 a. 2).

donne un être plus essentiel ou plus substantiel encore que l'être sensitif, sans détruire ce dernier, mais en le subordonnant à lui ; de même, la vie de l'Esprit Saint nous donne un être aussi supérieur à l'être rationnel que le divin l'est à l'humain. De cette manière, elle nous recrée, nous régénère et nous déifie.

Cependant, comme Dieu est infiniment élevé au-dessus de notre humble nature – et même au-dessus de toute nature possible – pour nous déifier, nous rendre semblables à Lui et faire de nous véritablement ses fils, il doit opérer en notre être une rénovation et une transformation très profondes.

Cette forme interne et propre, qui nous fait être – et pas seulement paraître – justes et déiformes, c'est ce que, à défaut d'autre mot, l'on appelle habituellement quoiqu'improprement *la grâce* ou *la justice créée*, pour la distinguer de celle par laquelle Il est Juste en Lui-même, et qui nous serait seulement imputée mais ne nous serait pas communiquée. Cette terminologie, toutefois, bien qu'elle soit parfois utile pour éviter les errements du protestantisme et certains écueils panthéistes, est très souvent l'occasion, prise de manière trop rigoureuse, de grandes équivoques qui ramènent au niveau de notre pauvre capacité le don sans prix de Dieu. Si cette grâce était proprement créée, elle entrerait nécessairement dans les conditions essentielles de toute créature : elle ferait partie de la nature elle-même, c'est-à-dire de la création naturelle, et ainsi elle pourrait difficilement la déifier. En recevant cette nouvelle forme, nous atteindrions le sommet de la participation à une nature supérieure à la nôtre, à une autre créature, qui ne serait cependant pas cette ineffable participation de la vie divine elle-même. Elle n'est donc pas créée, c'est nous qui le sommes selon elle, car, en la recevant, nous recevons un être nouveau nous sommes créés en Jésus-Christ, demeurant en Lui, rendus déiformes, et transformés et renouvelés par l'Esprit Saint.

Ce qui est créé peut être anéanti ou détruit. La grâce, comme vie éternelle qu'elle est, ne peut pas être détruite, pas plus que la charité, qui est la propriété qui l'accompagne toujours, laquelle, comme lien de perfection, « *non evacuatur* », à la différence de la foi et de l'espérance, lesquelles de soi imparfaites, disparaissent dans la gloire. Pour cette raison, ce ne sont pas des propriétés inséparables de la grâce, étant les seules vertus infuses qui peuvent subsister sans elle, l'Esprit Saint suscitant alors en nous par elles des actes semi-vitaux, bien que nous n'ayons pas la vie, pour nous disposer ainsi à la recevoir : pour accéder à Dieu, il faut croire. *Accedentem ad Deum oportet credere.*

Juan G. Arintero, O.P.